

Le Colonel F. E. ANDERSON (*directeur du budget de l'armée, ministère de la Défense nationale*): Quelqu'un a demandé quel pourcentage des recrues quittaient l'armée au cours de la première année et pour quelles raisons. D'après la plus récente expérience, 15 pour cent quittent l'armée au cours de la première année: 11 pour cent pour mauvais rendement et inadaptabilité, 2 pour cent pour inconduite et absence illégale; un pour cent pour raisons médicale; 0.8 pour cent par départ volontaire, et 0.4 pour cent, décès et permutations.

On a aussi demandé quel pourcentage de recrues quittaient l'armée à la fin de leur premier engagement. Parmi ceux qui seraient encore disponibles, 41 pour cent quittent l'armée.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il des questions supplémentaires?

M. BENIDICKSON: Je me demande si nous pourrions avoir un exposé de la déperdition sous une forme semblable à celui qui a paru dans le dernier cahier blanc. A la page 19 du dernier cahier blanc, on lit ceci: "Le taux de déperdition nette des trois services a été réduit d'environ 14 pour cent en 1955 par rapport à 1954, ayant été un peu plus élevé dans la marine et l'aviation, et sensiblement plus bas dans l'armée." Pourrions-nous avoir les mêmes renseignements sous cette forme pour les années subséquentes?

Le PRÉSIDENT: Oui. On peut le faire.

M. CARTER: A ce sujet, monsieur le président, je voudrais porter à l'attention du ministre une déclaration faite par le major H. B. Bevan-Jones, du corps médical de l'armée canadienne à Halifax, qui a dit que les deux cinquièmes des recrues rejetées pour des raisons médicales au cours d'une récente période étaient des cas de psychiatrie. Puis il est allé jusqu'à dire que sept pour cent avaient des déficiences mentales quelconques et que presque tous venaient de Terre-Neuve. Je crois que cet affront à Terre-Neuve et aux recrues de Terre-Neuve était maladroit et injustifié. De plus, cela peut s'interpréter de diverses façons. Cela peut vouloir dire que l'armée, à Terre-Neuve, n'attire que les faibles d'esprit ou que les habitants de Terre-Neuve ont acquis des désordres de personnalité depuis la Confédération. Mais je crois que le psychiatre qui a fait cette déclaration a lui-même besoin de soins mentaux. Je voudrais savoir ce qu'en pense le ministre.

M. PEARKES: Je n'ai eu la bonne fortune de visiter qu'un seul endroit à Terre-Neuve et ce fut en me rendant en Europe par avion. Les gens de Terre-Neuve que j'ai rencontrés là ainsi que les Terre-Neuviens représentant diverses circonscriptions du pays que j'ai rencontrés, je dirai d'eux ceci . . . Ou plutôt, je dirai du dernier groupe qu'ils ont peut-être besoin de soins d'un psychiatre parce qu'ils semblent tous avoir épousé le même parti.

M. CARTER: Je crois que ce n'est pas une bonne réponse à donner, car à mon avis si les résultats des élections ont montré une chose, c'est que les gens de Terre-Neuve sont les seuls bien équilibrés dans tout le Canada — j'entends mentalement équilibrés, quand il s'agit de porter un bon jugement. Toute badinerie à part, cependant, je crois qu'un officier de l'armée peut se dispenser d'insulter ainsi une partie quelconque du Canada. Je ne vois pas quel bien cela a pu faire, et c'était inutile et injustifié. Je crois que cette déclaration fait mettre en doute l'état mental de la personne qui l'a faite.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres remarques à faire?

M. ANDERSON: On a demandé combien d'installations l'armée entretient. L'armée a 148 établissements réguliers, y compris les postes de commandement des régions, la vérification des comptes des camps, grands et petits, les magasins, les camps d'entretien, plus 461 manèges pour la milice, ce qui fait un total de 609 établissements distincts. Sous une autre forme, il y a 405 unités à comptabilité indépendante dans l'armée régulière et 551 dans la milice, soit un total de 956.